
DIRECTION DU GREFFE ET DES ARCHIVES

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de démolition tiendra une séance le **lundi 28 avril 2025, à 17 h 30**, à la mairie de Contrecœur, située au 5000, route Marie-Victorin, afin de statuer conformément au règlement 1279-2022 relatif à la démolition des immeubles, sur les demandes concernant les immeubles suivants :

360-366, rue Papin, lot 4 813 320, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères

398-400, rue Papin, lot 4 813 323, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères

9518, route Marie-Victorin, lot 4 815 020, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition desdits immeubles doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la directrice des services juridiques et greffe de la Ville par courriel à : greffe@ville.contrecoeur.qc.ca.

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre à la rencontre prévue pour l'étude de ces demandes.

Donné à contrecœur, ce 17 avril 2025.



Éléa Claveau, notaire, OMA
Directrice des Services juridiques et greffe



Contrecœur
sur le fleuve

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville de Contrecœur en date du 17 avril 2025, en l'affichant à la mairie et sur l'immeuble concerné par la demande, conformément aux dispositions du règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecœur.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat à contrecœur, ce 17 avril 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,

Éléa Claveau, notaire, OMA